

l'Aéroport de N'Gaoundéré classé au domaine national



**Remise officielle du
Certificat de classe A de
l'Aéroport international
de yaoundé-nsimalen**



Zoom : Les services d'assistance en
escale sur les aéroports



Mme AVOMO ASSOUMOU
Paule Epse KOKI
Directeur Générale de la CCAA

Face au choc sanitaire et économique le plus rapide et le plus violent jamais enregistré, la réponse des uns et des autres a été sans précédent. Des pouvoirs publics aux employeurs en passant par les employés tout y est passé. Des simulations ont été faites et des dispositifs ont été mis en place pour le maintien des emplois et la sérénité des humains.

Après cette vague est venue l'accalmie et depuis lors on observe une légère embellie dans notre secteur d'activité.

Cependant, vigilance et prudence restent d'actualité

au sein de nos structures malgré la reprise. Car on ne sait jamais avec ce virus plein d'incertitude.

Cette invite s'accompagne d'un appel à la résilience et à l'implication de tous au travail qui est le nôtre.

Et dans cette veine notre bulletin d'informations en mode numérique est de retour. Dans cette édition l'actualité récente de la CCAA sera mise en relief, avec un arrêt majeur sur le classement au domaine public de l'aéroport de Ngaoundéré.

Bonne lecture

Rédaction

Directeur de Publication

Mme AVOMO ASSOUMOU Paule Epse KOKI

Conseiller de Publication

Bisse Bell Raymond

Rédacteur en chef

Ntyam Bernice

Rédaction

CRP et Directions Opérationnelles

Infographie

Mbia Francois

+237 699 82 56 05

Agenda

▪ Mission de l'expert de l'OACI à l'aéroport international de Douala dans le cadre de ... (voir DSf)	du 04 au 06 août 2022	Douala
▪ Mission en vue de la participation aux travaux des groupes d'experts pour l'élaboration de réglementation harmonisée des Etats membres des AAMAC,	du 07 au 20 Août 2022	à N'Djaména au Tchad.
▪ Formation intitulée « Safety Oversight inspectors (Aerodrom),	du 21 au 28 Août 2022	à Singapour.
▪ Mission pour la résorption du problème de la qualité de l'énergie fournie à l'aéroport international de Maroua-Salak .	du 10 au 13 août 2022	Maroua-Salak
▪ Formation « Fellowships for AFCA : ICAO annex requirements and application »,	du 13 au 21 août 2022	à Singapour.



Première cuvée d'inspecteurs AVSEC Nationaux au Cameroun.

Quinze stagiaires camerounais ont bénéficié récemment d'une session de formation d'inspecteurs AVSEC Nationaux à l'Ecole de Formation (EFO) de la CCAA à Yaoundé. Elle était animée par deux experts mandatés par l'OACI.



Inspecteurs AVSEC nationaux

C'est dans le cadre de la poursuite des activités du projet i-pack (projet d'assistance que l'OACI a offert au Cameroun) que cette formation dont l'objectif principal était de renforcer les capacités opérationnelles de supervision de la CCAA a été organisée du 25 juillet au 02 août 2022 .

Pendant sept jours, les participants ont suivi des cours sur, les définitions et le contenu du Programme National de Contrôle Qualité de la Sûreté de l'Aviation Civile, l'apprentissage à la méthodologie et la préparation d'audits et/ou de l'inspection, des techniques d'audit et d'inspection.

Outre ces connaissances, il s'est agi pour les nouveaux participants de :

- définir l'audit, l'inspection et le test de sûreté, et de donner les lignes directrices d'un Programme National de Contrôle de la Qualité ;
- décrire les aptitudes requises et les compétences d'un inspecteur AVSEC ;
- démontrer la capacité d'un inspecteur/auditeur à conduire une activité de contrôle de la qualité et à rédiger des rapports d'audit/inspection ;
- maîtriser les techniques de questionnement

propres aux auditeurs ;

- décrire les différentes étapes de préparation d'un audit/inspection ;
- identifier les documents nécessaires à la préparation, à la conduite et la documentation d'une inspection ;
- démontrer leur capacité à animer une réunion d'ouverture d'une inspection ;
- décrire l'importance, les caractéristiques et les bases légales de conduite d'un test de sûreté.

Le Cameroun devient ainsi, le premier pays de l'Afrique francophone à bénéficier du projet i-pack et dont l'une des retombées a été cette session de formation. A la fin de la formation, tous les 15 stagiaires, issus de la CCAA et de structures partenaires ont exprimés leur satisfaction quant au contenu des enseignements reçus.

Il faut noter que les deux instructeurs certifiés de l'OACI qui ont animé cette session étaient le togolais ADONGO KOMLA expert AVSEC de la sous - région Afrique Centrale/ Afrique Occidentale et Monsieur ENGOLO Alfred instructeur certifiée, Expert de l'OACI pour le compte du Cameroun.

Sensibilisation des acteurs et riverains de l'aéroport de Ngaoundéré sur sa sécurisation et sa préservation

Suite au classement de ce domaine aéroportuaire par décret présidentiel du 02 juillet 2022, Madame le Directeur général de l'Autorité Aéronautique a organisé une concertation portant sur la préservation dudit espace avec les parties concernées le jeudi 14 juillet 2022 dans la salle des actes de la mairie de la ville de Ngaoundéré en présence du Préfet de la Vina Yves Bernard Awounfack Alienou.

Il a été question lors de cette réunion de sensibilisation, d'informer à tous les acteurs et partenaires, que le domaine de l'aéroport de Ngaoundéré est désormais réservé. Et, le décret du Président de la République stipule clairement que les terrains d'une superficie globale de 351 hectares 50ares 65centiares abritant les installations de l'aéroport de Ngaoundéré aux lieux dits « quartier aéroport », « Mbidjoro » et « Selbe Darang » dans l'arrondissement de Ngaoundéré 2, département de la Vina sont classés au domaine public artificiel de l'état depuis le 02 juillet 2022 ; et ledit classement vaut expropriation partielle et/ou totale des certains titres fonciers, ainsi que des terrains en cours d'immatriculation compris dans l'assiette foncière de ce domaine aéroportuaire.

Par la suite des éclairages ont été donnés sur les implications de ce décret présidentiel. En effet, des indemnités seront allouées aux personnes victimes de perte de droit et/ ou de destruction des biens dans le cadre des travaux de sécurisation des installations sur le site ainsi classé. Ainsi donc, durant la séance de sensibilisation, la lecture et les explications du décret du Premier Ministre chef du Gouvernement signé le 20 juin 2022 portant indemnisation des victimes appelées à libérer ce site a été faite.

Pour le préfet de la Vina, un grand travail avait déjà été effectué par une commission locale et à cette occasion toutes les victimes

avaient été recensées, ainsi que le calcul de leurs indemnités. Pour la suite, il va juste être question de poursuivre la veille sur le terrain, la sensibilisation des concernés et une évaluation de tous ceux qui se sont installés indûment sur le domaine aéroportuaire, après le décret et malgré la première phase de recensement.

Il a donc invité tous les acteurs au dialogue et à une implication sans faille sur tout ce

qui se passe autour de l'aéroport. Dans cette mouvance, le maire de la ville a été exhorté à trouver un moyen pour impliquer la CCAA dans la commission en charge d'établir le permis de bâtir, afin d'éviter d'ériger des constructions qui pourraient perturber la navigation aérienne.

Pour Madame le Directeur Général de la CCAA, c'était l'occasion de remercier tous les in-

tervenants du processus de sécurisation du domaine aéroportuaire et de présenter plan d'action des indemnités. Sur ce point, elle a promis d'intégrer lesdites indemnités dans les budgets de 2023 et 2024.

Elle a également saisi cette opportunité pour présenter et lancer la première phase du projet de sécurisation du site aéroportuaire avec la mise en place d'une clôture végétale sur 5 kilomètres en attendant de mettre la clôture en métal. Un projet qui va matérialiser les limites du domaine et impliquer la main d'œuvre des jeunes locaux.

LES IMPLICATIONS IMMEDIATES DE L'ACTE DE CLASSEMENT

- Expropriation partielle ou totale de certains titres fonciers existants déjà et ceux en cours sur le site ;
- Nullité des titres irrégulièrement établis sur cette dépendance du domaine privé de l'Etat certains titres;
- Rectification d'office des titres fonciers partiellement expropriés;
- Indemnités des personnes dont les biens sont mis en cause par le présent décret conformément à la réglementation en vigueur.



Sensibilisation des acteurs et riverains de l'aéroport de Ngaoundéré sur sa sécurisation et sa préservation

A titre de rappel, la CCAA offre les services d'exploitation et de navigation aérienne à l'aéroport de Ngaoundéré et la société ADC est le gestionnaire. Sa piste mesure 2700 mètres de longueur.

Il faut noter qu'avant cette concertation, madame le Directeur Général de la CCAA a eu séance de travail avec ses collaborateurs, a vi-

sité les installations de l'aéroport et, le nouveau commandant a été installé.

Il faut noter qu'en marge de ces travaux, madame le Directeur Général et certains de ses collaborateurs ont rendu visite au Lamido de Ngaoundéré en compagnie du préfet de la Vina.

PRESENTATION AEROPORT DE NGAOUNDERE

Usage : Transport aérien Commercial

Horaires d'ouverture : 10H, tous les jours de 08h à 18h locales.

Localisation :

- **Latitude** : 07 °21' 32" N

- **Longitude** : 013°33' 36" E

Services fournis par la CCAA:

- Service de la circulation aérienne ;
- Service de l'information aéronautique ;
- Assistance Météorologique à la navigation aérienne (en collaboration avec ASECNA) ;
- Fourniture de l'Energie électrique ;
- Sauvetage et lutte contre incendie.

Aérogare gérée par les ADC S.A



AEROPORT de Ngaoundéré



Présentation du certificat de classe A de l'aéroport International Yaoundé-Nsimalen

Ledit certificat a officiellement été remis au Directeur Général des ADC le 12 juillet 2022 par Madame le Directeur Général de l'Autorité Aéronautique, puis présenté à Monsieur le Ministre des Transports, Monsieur Ngalle Bibehe Ernest Masséna, en présence de plusieurs membres du gouvernement Camerounais et d'acteurs du secteur de l'aviation.



Remise certificat au DG ADC

Dans son discours de circonstance le Directeur Général de la CCAA a rappelé la rigueur observée par les inspecteurs de sa structure tout au long du processus de certification. Lui qui consistait pour ADC à franchir cinq étapes majeures suivant les normes et recommandations de l'OACI. Ce certificat de classe "A" garantie la qualité des services de sécurité et de sûreté dont auront désormais droit les opérateurs, lorsqu'ils feront le choix de la destination Cameroun. Il témoigne également l'engagement des ADC à conduire les opérations de l'aéroport selon le niveau requis.

Et Madame Avomo Assoumou Paule Koki a félicité les ADC pour l'obtention de certificat et les a invité à rester constant pour l'amélioration continue du niveau de sécurité de l'aéroport pour le maintien de ce certificat. Surtout qu'ils seront soumis régulièrement aux activités de surveillance.

Madame le Directeur Général a profité de cette tribune pour exprimer sa reconnaissance à toutes les parties prenantes impliquées dans le

processus de certification (ADC, ASECNA, les experts de diverses organisations) et spécialement au personnel de la CCAA. Elle a également remercié le Ministre des Transports qui a fait de cette certification une de ses priorités et a ainsi apporté un accompagnement qui a boosté l'avancement ce processus.

Aussi, fort de l'expérience de Yaoundé-Nsimalen, Madame el Directeur Général de la CCAA a exhorté le Directeur Général des ADC à initier la certification des aéroports de Douala, Garoua et Maroua.

Il est à noter que, suivant les textes, le renouvellement de la certification s'effectue tous les deux ans, et ce processus a été enclenché le 12 janvier 2019.

L'attribution de ce certificat de classe 'A' obéit aux standards et pratiques recommandé de l'OACI inscrit dans l'annexe 14 de la convention de Chicago. Ce processus découle du projet WACAF de l'OACI, pour l'assistance à la certification des aéroports en Afrique du projet « No country left behind » de l'OACI.

Suite à cette certification, Nsimalen rejoint d'autres aéroports de la région d'Afrique centrale qui fonctionnent selon les normes et les standards recommandés par l'OACI, à l'instar de celles de Libreville, Abidjan et Lomé etc.

Il est à noter que l'aéroport de Yaoundé-Nsimalen dispose de plusieurs infrastructures dont, une unité des opérations de sûreté, un plan d'urgence, qui a été éprouvé à travers un exercice de simulation grandeur nature, un Centre Directeur des Opérations d'Urgence (CDOU)aux normes ; et dispose d'un service de lutte contre incendie et de sauvetage de catégorie 8. Cet aéroport est aussi doté d'équipements adaptés aux procédures de vols aux instruments, et aux procédures de vols à vue etc...

Le Directeur Général des ADC a pris l'engagement à maintenir le cap, afin que la destination Cameroun soit toujours bien vendue.



présentation du certificat au MINT



Remise du certificat au DG des ADC



L'aéroport international Yaoundé Nsimalen désormais certifié